

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 10 mars 2025,

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Est/sont absents(es):

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance. Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2025-03-82 / TABLEAU DE RÉPARTITION DETTE GESTERA

SUR PROPOSITION DU conseille Éric Morissette et appuyé par le conseiller Jacques Pépin

cadre du dossier de GESTERA rencontre auprès de la direction financière de la MRC d'ARTHABASKA en vue d'Obtenir des informations supplémentaires sur le montant a payer par la municipalité de Saint-Valere dans le D'AUTORISER la directrice générale et greffière trésorière par intérim de solliciter une

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 12 mars 2025.

Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

+



